



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-68

Objet : Création de 2 postes d'adjoints techniques territoriaux dans le cadre de l'obligation légale de débroussaillage

Secrétaire de séance : madame Françoise Rieu-Fromentin

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Laëtitia Bourjat (en visio), Sylvie Dubois, Jean-Manuel Garrido (en visio), Sandrine Genest, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Laurent Marce, Pierre Maisonnat, , Françoise Rieu-Fromentin, René Sabatier, Matthieu Salel (en visio), Pierre Tissier, Jean-Paul Vallon

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant-colonel Jean-Claude Cicilien, Colonel Laurent Courtial, M. Christophe Gleyze, Capitaine Julien Hilaire, Colonel Vincent Honoré, Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Médecin-chef Gérard Millier, Capitaine Jérôme Ployon, Carole Rouveure

➤ Autre membre de droit :

M. Gwenn Jeffroy, directeur de cabinet, représentant Mme la préfète de l'Ardèche, Sophie Elizéon

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Thierry Avouac, Hélène Baptiste, Elvire Bosc, Georges Fangier, Christian Féroussier, Sylvie Gaucher, Jean-Yves Meyer, Michel Mizzi, Martine Ollivier, Ronan Philippe, Julie Sicoit-Iliozer, Marc-Antoine Quenette, Ingrid Richioud, Laurent Ughetto, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Adjudant Nicolas Fogeron

➤ Autre membre de droit :

M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de la DDFIP

❖ Procuration :

M. Ronan Philippe à Mme Sylvie Dubois

Objet: Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux dans le cadre de l'obligation légale de débroussaillage

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au président et au bureau,

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la création de deux postes d'agents contractuels en 2003 subventionnés par le conservatoire de la forêt méditerranéenne (CFM) dans le cadre des missions de campagne d'information, de sensibilisation et de contrôle relatives au débroussaillage,

Considérant la nécessité d'accroître la prévention au niveau des risques feux de forêt en mettant en œuvre des actions fortes pour accompagner l'obligation légale de débroussaillage dans notre département,

Considérant par conséquent, la nécessité de renforcer l'équipe de débroussaillage en poste au sein du SDIS de l'Ardèche,

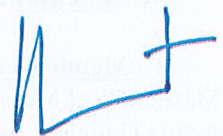
Considérant le financement estimé de 75 000€ pour un an pour ces deux postes (financement de 80% de l'Etat via le fonds vert et 20% du département de l'Ardèche),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

I. AUTORISE la création des deux postes d'adjoints techniques territoriaux contractuels pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2023 pour la cellule débroussaillage du SDIS de l'Ardèche.

II. PRÉCISE que le renouvellement de ces deux contrats sera conditionné par la poursuite du financement intégral par l'Etat et le Département.

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat